

Décembre 2023
N°215
Trimestriel
Prix : 0.10 €

Le prix du timbre de l'UD des Ardennes a été fixé à 3.40 € pour 2024

Un congrès réussi !

Mes Cher(e)s Camarades,

180 militants Force Ouvrière étaient réunis le jeudi 9 novembre 2023 à l'occasion de notre 30^{ème} Congrès statutaire de l'Union Départementale des Ardennes.

Cette journée fut l'occasion de dresser un bilan des quatre dernières années écoulées entre le second semestre 2019 et le premier semestre 2023, mandature marquée particulièrement par deux événements majeurs : « la réforme des retraites et... la réforme des retraites ! » comme j'ai pu le préciser lors de mon intervention.

Des perspectives claires ont été données à l'image du développement de l'organisation syndicale à conjuguer à la défense des droits des travailleurs ardennais dans un département au taux de chômage à 9.5 % soit plus de deux points supérieurs à la moyenne nationale.

De ce chiffre, plusieurs explications possibles mais la raison principale reste l'emploi caractérisé localement par sa destruction de manière générale et l'abandon de l'industrie en particulier depuis les années 80 (LA CHIERS).

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité sans remarque particulière.

L'équipe sortante (Bureau) a été réélue également à l'unanimité validant ainsi le travail réalisé durant ces quatre ans.

Rendez-vous en 2027 dans un contexte social et local enfin apaisé...

Jean-Pierre GLACET



Sommaire :

Page 1 :
Édito du SG
Page 2 :
30^{ème} Congrès
Composition des instances
Pages 3 à 5 :
Discours (1^{ère} partie)
Pages 6 et 12 :
Partenaires
Page 7 :
Statistiques de l'emploi
Pages 8 et 10 :
Résultats des élections
Page 9 :
Vie de l'UD
Page 11 :
AFOC et formations 2024

Permanences du service juridique :

Tous les lundis et jeudis à partir
de 14h00

AFOC :

Tous les mardis matin à partir
de 9h00 ou sur RDV le lundi
après-midi et jeudi

Ouverture du secrétariat :

Tous les jours de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00 sauf le
vendredi de 9h00 à 12h00

Rédaction, Administration et Impression

UD FO des Ardennes

21 rue J.B Clément
08000 Charleville-Mézières

Tél : 03 24 33 23 21

<http://08.force-ouvriere.org>

E-mail: udfo08@wanadoo.fr

Directeur de la Publication
Jean-Pierre Glacet

Vos élus aux différentes commissions

Après avoir échangé avec la Commission Exécutive sortante le 10 octobre 2023, nous avons étudié toutes les candidatures et nous avons convenu lors d'un vote à l'unanimité de proposer une liste fermée de 21 candidats plus deux en qualité de suppléants, bien-sûr en accord avec ces derniers. Il en est de même pour la Commission de Contrôle.

Cette solution, rendue possible par nos statuts, nous a permis :

- D'éviter une élection avec un premier et un dernier, il n'y a pas de plus ou moins méritant au sein de l'UD,
- D'affirmer la volonté pour chacun de participer activement à nos travaux,
- De faire participer ces suppléants dans les instances avec voix consultative,
- D'avoir une continuité en cas de départ d'un membre faisant parti des 21 car il est délicat de faire revenir un Camarade écarté.

« Au regard de cette situation, plusieurs Camarades candidats m'ont fait part de leur souhait de se retirer afin de ne pas compliquer ces élections, ce que j'ai refusé au motif que chacun à sa place au sein de nos instances. »

Les trois listes ont été élues à l'unanimité dans les conditions évoquées ci-dessus.

Candidatures à la Commission Exécutive: 21 postes à pourvoir (21 titulaires+2 suppléants)

NOM	PRENOM	Présenté par le Syndicat	Fédération	
AISSAOÛÏ	Smaïl	MAROQUINERIE DES ARDENNES	PHARMACIE	Sortant
AUBART	Fabrice	CARREFOUR CHARLEVILLE	FGTA	Sortant
COLIGNON	Daniel	LA FONTE ARDENNAISE	METALLURGIE	Sortant
CSANYI	Malika	EDPAMS	FSPS	Nouvelle
DELIZÉE	Béatrice	POLE-EMPLOI	FAGE	Sortante
DESSONS	Mickaël	STELLANTIS	METALLURGIE	Sortant
GENIN	Laurent	INVICTA / D2I	METALLURGIE	Nouveau
GLACET	Jean-Pierre	P2E 08	FEETS	Sortant
HALLAERT	Ludovic	P2E 08	FEETS	Sortant
KACI	Malika	A.A.P.H	ACTION SOCIALE	Sortante
LAMBERT	Nathalie	CORA	FGTA	Sortante
LEBRUN	Alan	CTCM	TRANSPORT	Nouveau
LEFEBVRE	Anne	CHINA	SPS	Nouvelle
LEGRAND	Patrick	LA FONTE ARDENNAISE	METALLURGIE	Sortant
LEJEUNE	Catherine	URSSAF	FEC	Nouvelle
MANCIAUX	Stella	FO COM	FO COM	Sortante
MARTIN	Stéphane	AMPHENOL AIR LB	METALLURGIE	Sortant
SAPONE	Eric	ISOLÉS DE L'UDFO	FEC	Sortant
TANTON	Nicole	P2E 08	FEETS	Sortante
THULLIER	William	MONIER-TUILERIE	BATIMENT	Sortant
VERSTRAETEN	Esméralda	CARBODY POIX-TERRON	CHIMIE	Sortante
FERET DU LONGBOIS	Cédric	SNUDI	FNEC	Nouveau
JEGOU	Guillaume	CENTRALE DE CHOOZ	FNEM	Nouveau

Candidatures à la Commission de Contrôle : 5 postes à pourvoir (5 titulaires+2 suppléants)

NOM	PRÉNOM	Présenté par le syndicat	Fédération	
CAILLEUX	Rémi	P2E 08	FEETS	Sortant
COLLARD	Aude	INVICTA / D2I	METALLURGIE	Nouvelle
DUPUIS	Emeline	URSSAF	FEC	Nouvelle
EXCOFFIER	Julie	POLE EMPLOI	FEC	Nouvelle
MANDRA	Anne	URSSAF	FEC	Nouvelle
SUTOR	Arnaud	LA MAROQUINERIE	PHARMACIE	Nouveau
VALLEE	Elen	CTCM	TRANSPORT	Nouvelle

Candidatures à la Commission des Conflits : 5 postes à pourvoir

NOM	PRÉNOM	Présenté par le syndicat	Fédération	
DOMINGUEZ	Bianca	ADMR	ACTION SOCIALE	Nouvelle
DUVAL	Hervé	CANELIA	FGTA	Sortant
OUAMARA	Hamid	URSSAF	FEC	Nouveau
NAGY	Rosine	DESTIA	A.SOCIALE	Nouvelle
TEKAUT	Estelle	POLE EMPLOI	FAGE	Nouvelle

Rapport d'activité du 9/11/23 (1^{ère} partie)

Mes Cher(e)s Camarades,

En ma qualité de Secrétaire Général de l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes, tout du moins encore pour quelques minutes, je vous apporte le salut fraternel de tous les syndicats de notre département... Avant de commencer ce présent rapport d'activité nous menant du second semestre 2019 au premier semestre 2023, je souhaiterais rendre hommage aux Camarades qui nous ont quittés durant cette période, à savoir **Anny THIEBAUT, ancienne secrétaire administrative de l'UD pendant plus de 20 ans et représentante des locataires à HABITAT 08 jusqu'à son dernier souffle, Dominique LECLÈRE, membre de la Commission de Contrôle, il était encore avec nous le matin même, trésorier du CSE et Délégué Syndical à HANON SYSTEM, Franz HUBERT dit « le combattant », leader incontestable de l'intersyndicale lors des événements de LA CHIERS et j'ajouterais à titre personnel Sébastien BAUDAERT décédé dans sa 48^{ème} année avec lequel j'ai pu refaire le monde à maintes reprises lors des réunions de notre syndicat national sur PARIS ou ailleurs, le SN P2E. Je pense aussi à Dominique VIVIER de CARBODY décédée au mois de juillet quelques jours après être venue en formation dans nos locaux. Je n'oublie pas non plus adhérents qui ont perdu leur conjoint.**

* * *

En préambule, je remercie monsieur le Maire de NOUZONVILLE pour la mise à notre disposition dans de bonnes conditions de cette magnifique Salle des Fêtes où nous sommes près de 180 congressistes réunis ce jour.

Un grand merci aux Camarades qui se sont levés ce matin de bonne heure (et de bon humeur, cela m'a rappelé nos opérations « coup de poing » du premier semestre !) pour la bonne tenue de ce présent Congrès : Karine, William, Rachid, Didier et tous les membres du bureau sortant.



Je remercie également tous les Camarades pour leur participation à ce présent rapport d'activité en commençant par les dames à savoir Béatrice DELIZÉE (CAF et divers), Céline GSELL (CPAM), Stella MANCIAUX (URSSAF), Sylvie STROMMINGER (CESER) et Nicole TANTON (Trésorière de l'UD), ainsi que Patrick BENYOUCEF (CPH) et Bertrand JENIN (UDR) pour les hommes. Nul doute que vous vous êtes appropriés et avez apprécié la pertinence de leur contribution... Il y a deux mois, nous vous l'avions envoyé de manière électronique conformément à nos statuts car l'imprimeur avait un souci de délai, je tiens à m'excuser aujourd'hui pour la piètre qualité du document qui vous a été adressé par courrier il y a un mois, je peux vous garantir que nous ne travaillerons plus avec la société Fusion Graphic située 4 rue François Urano, à WARCQ. Est-ce la proximité du Grand Bleu qui autorise cette société à saloper le travail ?

Je tenais à excuser certains de nos Camarades retenus par leurs activités syndicales, Guillaume JEGOU en plein dans ses élections professionnelles à la centrale nucléaire de CHOOZ, Alan LEBRUN et Élen VALLET de la CTCM, José ROLO de ROXANNE AURÉLIE, comme d'autres pour les mêmes raisons, Sandy RAGUET et Dominique SCIOT en formation syndicale à PARIS et les autres comme Éric SAPONE en sa nouvelle qualité de Grand-Père mais encore Nathalie MAROTTE, partie en vacances (elle a bien raison de se ressourcer). Ceci explique que nous sommes légèrement moins nombreux ce 9 novembre 2023 qu'il y a quatre ans.

* * *

Mes Cher(e)s Camarades,

Ce congrès représente un chiffre anniversaire puisqu'il est le 30^{ème}. Il est toujours bon de rappeler notre histoire locale en évoquant Fernand GILBERT qui approuva la scission avec la CGT prononcée par la Conférence Nationale des Amis de FO réunie les 18 et 19 décembre 1947. Dans les premiers jours de janvier 1948, il fonda le syndicat FO des communaux et hospitaliers dont il devint le secrétaire départemental. En parallèle, il faisait partie du bureau provisoire de l'UD-FO des Ardennes qui se constitua officiellement le 18 janvier 1948 ; la nouvelle Union Départementale le nomma au poste de secrétaire général adjoint.

Lors du premier congrès départemental qui eut lieu le 21 mars suivant, Fernand GILBERT fut alors élu secrétaire général tout court succédant ainsi à Gaston DELCOURT, démissionnaire pour raisons de santé. Il occupa cette fonction jusqu'à la fin novembre 1948 pour céder son poste au jeune permanent Othello FREZZATO. Fernand GILBERT demeura toutefois secrétaire du syndicat des communaux et hospitaliers des Ardennes jusqu'en 1955, tout en retrouvant le poste de secrétaire adjoint de l'UD qu'il conserva jusqu'au 15 novembre 1953. Fernand GILBERT était à la retraite depuis 1962 quand il mourut en avril 1982 à Charleville-Mézières. **C'est fort de notre passé que nous construisons aujourd'hui notre AVENIR...**

* * *

La situation économique des Ardennes

Mes Cher(e)s Camarades,

Nous avons intégré ou plus précisément, nous avons été intégrés à la région Grand Est en 2016, l'une des rares régions à ne pas avoir une grande évolution de population avec même, pour certains départements ruraux, une baisse démographique importante. Avec désormais moins de 270 000 habitants (chiffre de 2020 soit -3.58 % depuis 2014), les Ardennes perdent en moyenne plus de 4 habitants par jour, soit près de 1 500 par an, depuis plusieurs années concentrés sur sa partie Nord ! Juste un chiffre significatif en 2021 à savoir le nombre de décès domiciliés à comparer à celui des naissances : nous passons de 3 195 à 2 416 autrement dit nous avons un solde naturel négatif. De ce constat, plusieurs explications possibles mais la raison principale reste l'emploi caractérisé localement par sa destruction de manière générale et l'abandon de l'industrie en particulier depuis les années 80 (LA CHIERS).

Selon l'INSEE, nous avons détruit entre 2009 et 2020 plus de 8 000 emplois tout type confondu (salarié et non-salarié) avec un passage en dessous de la barre des 90 000 aujourd'hui (82 900 pour Pôle emploi) et je ne pense pas que ce rythme diminue ! En effet, les défaillances d'entreprises s'accroissent depuis la fin de l'effet COVID (ou pour dire vrai de la fin du « quoiqu'il en coûte », je vais y revenir) : 222 en 2019, 107 en 2020, 84 seulement en 2021, 129 en 2022 et 200 sur les trois trimestres de 2023 (soit une augmentation de 35.3 % sur une année glissante, entreprises allant de l'ONCLE BEN en passant par le royaume de la gastronomie locale, le PRINCE KEBAB). Aucune stigmatisation dans mes propos, il m'arrive même d'en manger, tout comme des fricadelles au contenu improbable !



Rapport d'activité du 9/11/23 (1^{ère} partie)

Pour mémoire, la représentation de notre tissu d'entreprises est composée à 74 % de sociétés entre 1 et 9 salariés (79,1 % dans un rapport de l'URSSAF en 2022) pour 19 % au-delà de 10 salariés, il est donc difficile de nous développer syndicalement... De plus, le régime d'auto-entrepreneur mis en place en 2009 est passé de 2 430 entités en 2011 à 6 780 en 2022 dans les Ardennes (soit plus de la moitié des travailleurs indépendants).

Nous avons été directement impactés par les PSE de chez INVICTA/D2I fin 2019, ARCAVI dernièrement avec l'attente du rendu du Tribunal Administratif sur l'homologation du PSE (ce sera le 13 novembre mais les premières orientations nous donneraient raison, le rapporteur public ayant retenu des manquements sur les critères et les mesures d'accompagnement. A ce titre, quel n'est pas notre étonnement de voir le Conseil de l'Inspection du Travail défendre les intérêts de la société ARCAVI. Pour ce qui me concerne, c'est une première aux conséquences désastreuses en cas de contestation de nouveaux plans sociaux !), des inquiétudes au CADEF, chez WALOR et HANON SYSTEM et les liquidations de l'ADAPAH et de TSC à ANGECOURT où l'ensemble des salariées étaient adhérentes à FO.

Les Ardennes, ce sont également 23 500 demandeurs d'emploi fin septembre 2023 (catégories A, B, C, données brutes) inscrits à Pôle emploi (4 620 ayant plus de trois ans d'inscription), près de 27 000 si l'on ajoute les catégories D et E. Aussi, si ces chiffres apparaissent bizarrement en baisse, le taux de chômage ardennais s'élève toujours à 9,5 % (donnée quasi définitive). Ceux du Grand Est et du national demeurant bien plus bas avec tous deux 7,2 %.



En outre, le nombre de ménages fiscaux ardennais s'élevait en 2020 à plus de 118 000 dont seulement 41 % d'imposés pour un taux de pauvreté à 18,3 %. Cette situation s'explique en grande partie par le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en juin 2023 à Pôle emploi bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité : 4 590 au RSA socle, 4 060 à la Prime d'activité seule (sans bénéficiaire du RSA) et 16 050 sans rien (ni RSA socle, ni prime d'activité) soit un total de 24 690 personnes.

En 2022, le salaire moyen ardennais s'élevait à 2 582 € brut (+ 3.6 % / 2021) à peu de chose près l'équivalent de l'Aube et de la Haute-Marne, bonne dernière de l'ancienne région Champagne-Ardenne mais bien loin des 2 956 € du Bas-Rhin. On comprend mieux ainsi les velléités de départ de nos jeunes formés pour d'autres horizons comme les contrées méditerranéennes ou alpines. Au regard de ces éléments, les Ardennes sont devenues aujourd'hui un immense centre de formation. **Former c'est bien mais garder nos jeunes, c'est mieux.**

A la lecture des chiffres arrêtés en 2021 de la MDPH, force est de constater l'augmentation de 14 % du volume de dossiers à traiter (passage de 16 248 en 2020 à 18 551) avec + 30.5 % de premières demandes...

En décembre 2016, les Ardennes comptaient 5 538 adultes bénéficiaires de l'AAH, les derniers éléments datant de décembre 2019 font état de 7 203 personnes ayant des droits ouverts à ce titre. Parmi eux, 6 027 adultes de 20 à 64 ans soit 41,6 pour 1 000 habitants de cette tranche d'âge. Ce taux est le 2^{ème} plus important dans la région du Grand Est. A lui seul, cet effectif représente + 9 % d'adultes bénéficiaires de l'AAH (+ 10 % en Grand Est et +12 % en France) par rapport à 2016.

Maintenir notre nombre de timbres est difficile dans notre département, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'activité de l'UD et le nombre d'adhérents. Aussi, nous enregistrons une légère baisse des timbres commandés et payés depuis 2020 même si nous restons sur un niveau supérieur à 2003 ou 2004, ce qui est déjà un challenge.

* * *

Quelques mots sur la Confédération

Mes Cher(e)s Camarades,

L'Union Départementale des Ardennes sollicite rarement notre Confédération, tout particulièrement sur le plan financier, je tenais cependant à la remercier pour la Convention de 4 500 € mise en place en 2017 et qui portait sur le renforcement de notre service juridique via notre avocate. En 2021, la Commission Exécutive a décidé de ne plus en bénéficier suite à nos exercices financiers positifs de ce présent mandat.

Apaisée et remise sur le bon chemin, ce qui n'a pas été une mince affaire au regard du contexte de 2018, par son bureau et son Secrétaire Général, Yves VEYRIER, la Confédération a fait le boulot durant les différents événements, par le nombre important de circulaires et sa disponibilité téléphonique. Il en est de même depuis son départ avec la nouvelle équipe.

En effet, avec plus de 3 000 participants, 210 interventions de qualité dans leur ensemble et l'adoption à la quasi-unanimité de ses résolutions, le congrès de ROUEN s'est tenu sans esclandre dans un climat serein avec les nouvelles compositions du Bureau, de la Commission Exécutive et bien entendu, l'élection d'un nouveau Secrétaire Général que l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes soutenait, Frédéric SOUILLOT, seul candidat suite au retrait de Christian GROLIER, et la reconduction du Trésorier Confédéral à savoir Patrick PRIVAT.

Puisque j'aborde 2018, le tribunal correctionnel s'est prononcé le 31 octobre dernier au sujet de l'affaire des fichiers par la condamnation de trois personnes dont le Secrétaire Général de l'époque (condamnation à des dommages financiers) et en lavant de tout soupçon la Confédération. Étant donné que le principal intéressé ne fera pas appel à en croire son avocat, cela met une fin définitive à cette triste période !

* * *

La réforme des retraites

Cette mandature a été marquée par deux événements majeurs : la réforme des retraites et... la réforme des retraites !

En cette fin d'année 2019 et jusqu'à début mars 2020, notre principal combat fut la défense de notre système de retraite. Comme j'ai pu le signaler à maintes reprises, ce premier projet allait bien au-delà : en réalité, il était sociétal tant il remettait en cause l'ensemble de nos acquis.

Durant trois ans, le gouvernement n'a su ni expliquer, ni convaincre, et présenta un projet aux projections lacunaires, incertain tant juridiquement que constitutionnellement (l'urgence n'était pas sur ce dossier, « *composante majeure du contrat social* », à l'arbitraire entraînant des conséquences pour les décennies et générations à venir).

De notre côté, nous avons également condamné la pseudo-consultation pendant près de deux ans avec les partenaires sociaux...

Avec quatre autres organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires et l'UNSA locale), nous nous sommes battus durant plus de trois mois avec de nombreuses manifestations à l'image des 5 (5 000 manifestants), 10 (3 000 manifestants), 17 décembre, les 9, 11, 14, 22, 23, 24, 29 janvier, 6 et 20 février (Sedan), 3 mars auxquelles s'ajoutent d'autres événements comme les tractages des 19 et 21 décembre ou les diverses retraites aux flambeaux.

Ainsi, faute de n'avoir réussi à persuader la majorité de la population qui la jugeait défavorable, Édouard PHILIPPE utilisa l'arme des lâches !

Une nouvelle ligne rouge a donc été franchie le samedi 29 février 2019 par le recours au 49.3 pour clore les débats à l'Assemblée Nationale, cette attitude était incompréhensible et inacceptable...

La situation de crise, relative à l'épidémie de coronavirus, exigeait bien au contraire la plus grande solidarité nationale et par voie de conséquence l'apaisement, à fortiori sur un sujet aussi controversé, où le Gouvernement était de plus en plus isolé. D'ailleurs, il préféra abandonner cette réforme au motif de la COVID-19.

Mes Cher(e)s Camarades,

A peine trois ans plus tard, le 10 janvier 2023, la foudre est de nouveau tombée sur notre pays lors de la présentation d'un nouveau projet de réforme des retraites par la Première Ministre, Elisabeth BORNE, un projet « *plus juste* » à l'entendre, un projet indécent pour ce qui nous concerne...

Dans les faits, l'ex-directrice du cabinet de Ségolène Royal au ministère de l'Écologie de 2014 à 2015, toujours aussi mal à l'aise à la tribune ou peu convaincue, a essayé de nous vendre sa réforme dont l'intégralité repose sur un allongement de cotisation (43 ans) et un âge légal de départ à la retraite à 64 ans dès la génération 68 à quelques exceptions près.

Ainsi, au motif d'un déficit abyssal en 2030 (13,5 Milliards à comparer aux 3 000 du déficit public d'aujourd'hui fruit de l'opération « *quoiqu'il en coûte* » : APLD et aides aux entreprises non vérifiées, PGE, report de cotisations...) estimé par le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), pêle-mêle sont annoncés la fin des régimes spéciaux, l'absence de lutte contre

l'usure professionnelle (ou du bricolage car seulement 11 % des salariés ardennais sont concernés), la non reconnaissance des accidents durant les carrières professionnelles (chômage et maladie toujours limités à un an pour une validation de quatre trimestres au maximum), le devenir des minimums contributif et vieillesse, et donc le passage à 43 annuités pour un départ à 64 ans. Alors, avec cette volonté de prévoir à longue échelle, comment n'a-t-on pas pu voir venir la crise énergétique au calendrier beaucoup plus resserré ?

Pour ce qui est des 1 200 €, fruits d'une carrière complète (43 ans) pour les plus petites pensions, il est bon de rappeler que ce montant est brut et correspond à la retraite de base additionnée à la complémentaire mais il est surtout financé par l'augmentation de la durée du travail. Pis, il ne concerne qu'une poignée de futurs retraités. Et si il est évoqué l'apprentissage, un étudiant de 23 ans (bac + 5) devra travailler jusqu'à 66 ans (23 + 43) pour avoir une retraite complète...

En réponse à ce projet injuste, nous nous mobilisons avec toutes les autres organisations syndicales dès le 19 janvier 2023, journée qui restera dans nos mémoires par l'ampleur du nombre de manifestants dans les Ardennes (6 000), vent debout contre cette réforme. Force Ouvrière fut l'une des organisations syndicales les plus représentées lors de cette première manifestation avec une large visibilité médiatique comme l'attestent les différents reportages lus et vus dans les médias. A l'image de notre cause, nous pouvons en être fiers !

Il en fut de même quatorze fois : les 19 (6 000) et 31 janvier (8 500), les 7 (6 500), 11 (5 000) et 16 (4 500) février, 7 (9 000), 11 (1 500), 15 (9 000), 23 (11 000) et 28 (7 000) mars, 6 (5 300) et 13 (4 500) avril, 1^{er} mai (4 500) et 6 juin (2 500). Quatorze manifestations d'ampleur auxquelles s'ajoutent nos seize opérations de blocage à l'image de l'autoroute et de la rocade.

De notre combat, je retiendrais :

En un premier temps, l'absence de vote des élus de cette loi scélérate et l'utilisation de tous les subterfuges constitutionnels allant en ce sens... Après plusieurs revers lors de son premier passage à l'Assemblée Nationale (rejet de l'article 2), le projet sera débattu à partir du 28 février en Commission des Affaires sociales au Sénat qui l'approuva dans la foulée. Les élus du Palais du Luxembourg auront jusqu'au 12 mars pour voter le texte mais en dépit de l'utilisation de l'article 38 demandé par Les Républicains, le Sénat n'a finalement pas adopté, dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 mars, l'article pivot du projet de réforme des retraites reculant l'âge de départ à 64 ans. Ce n'était alors que partie remise...

situation par département

départements	effectifs 2023 T2				masse salariale 2023 T2	
	niveau*	poids en %	évol. annuelle niveau*	%	en millions	évol. annuelle en %
Ardennes	56 120	3,9	270	0,5	409,5	6,5
Aube	72 910	5,0	-340	-0,5	536,1	4,2
Marne	150 330	10,3	890	0,6	1 165,5	5,2
Haute-Marne	39 640	2,7	-140	-0,3	286,3	4,7
Meurthe-et-Moselle	174 520	12,0	1 700	1,0	1 311,2	5,8
Meuse	33 940	2,3	-160	-0,5	242,2	5,2
Moselle	254 370	17,5	-770	-0,3	1 911,0	4,7
Bas-Rhin	381 060	26,2	3 950	1,0	3 121,2	5,8
Haut-Rhin	207 540	14,2	-190	-0,1	1 641,0	5,4
Vosges	86 560	5,9	-390	-0,5	626,3	3,8

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau des Ardennes :

Au second trimestre 2023, les effectifs salariés progressent dans les Ardennes : + 0,5 % sur un an. Cependant la croissance se poursuit à un rythme qui ralentit progressivement trimestre après trimestre.

Les autres services portent la hausse des effectifs salariés et créent 430 postes.

L'hébergement-restauration s'oriente à la hausse, la construction également, a contrario de la tendance régionale. Ces deux secteurs sont à l'origine de 50 créations nettes. Les effectifs de l'industrie, de la construction et de l'intérim se contractent. Ces secteurs perdent 220 postes à eux trois.

CHIFFRE CLÉ dans les Ardennes

Situation de l'emploi au second trimestre 2023

+ 0,5 % sur un an
Soit 270 créations nettes

secteurs d'activité

Secteur d'activité	Effectifs 2023 T2			
	niveau*	poids en %	évolution annuelle	
			niveau*	%
Industrie	16 500	29,4	-160	-1,0
Construction	4 850	8,6	30	0,6
Commerce	9 150	16,3	-40	-0,4
Héberg.-Restau.	2 340	4,2	20	1,1
Autres services	20 830	37,1	430	2,1
Intérim	2 450	4,4	-20	-0,6
TOTAL	56 120	100	270	0,5

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau de la région GRAND EST :

Des effectifs salariés globalement moins bien orientés

L'hébergement-restauration est toujours le secteur le mieux orienté : ses effectifs croissent de 1,9 % en un an, un rythme qui s'amoinde toutefois depuis les fortes hausses connues fin 2021 (graphique 2). 1 700 postes sont ainsi créés depuis le 2^{ème} trimestre 2022, dont 840 dans l'hébergement (+ 5,1 %) et 860 dans la restauration (+ 1,2 %).

Les effectifs progressent de 1,2 % dans les **autres services** (hors intérim et hors hébergement-restauration), ce qui correspond à une création nette de 7 700 postes en un an.

Les activités informatiques (+ 5,3 %) et les arts et spectacles (+ 3,9 %) sont les plus dynamiques sur l'année et cumulent plus de 1 500 créations nettes. Les effectifs croissent également dans les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 2,2 %), le transport et entreposage (+ 2,0 %), l'édition et audiovisuel (+ 2,0 %) et la recherche et développement (+ 1,7 %). Certains secteurs détruisent des emplois, tels que les télécommunications (- 4,2 %), les autres activités scientifiques et techniques (- 1,5 %), l'administration publique (- 1,3 %) et les activités immobilières (- 0,3 %).

Dans l'industrie, après 6 trimestres de hausses consécutives, les effectifs salariés sont stables. Les baisses marquées dans la fabrication de matériel de transport (- 2,7 %) et la métallurgie (- 1,2 %) sont en partie compensées par les créations dans les fabrications de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 3,2 %), électriques (+ 2,8 %), de machines et équipements (+ 1,7 %) ainsi que la production et distribution d'électricité et gaz (+ 1,4 %).

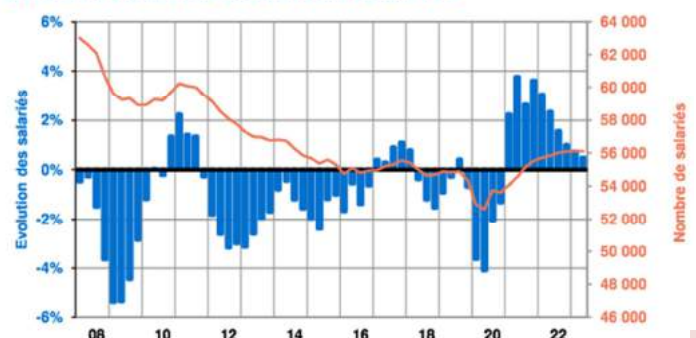
Dans le commerce, les effectifs se replient légèrement (- 0,2 %) après + 0,5 % au trimestre précédent. Le commerce de détail perd plus de 1 000 salariés (- 0,7 %) tandis qu'ils progressent encore dans le commerce de gros (+ 0,4 %) et le commerce et la réparation automobile (+ 1,0 %), qui cumulent 640 créations nettes.

Le secteur de la **construction** figurait parmi ceux les moins impactés par la crise sanitaire, et la tenue de ses effectifs s'est progressivement dégradée depuis le 2^e trimestre 2021. Le secteur perd à présent 1,5 % de son emploi (- 1 800 postes).

Les travaux de **constructions** spécialisées, le génie civil et la construction de bâtiments perdent des effectifs à des rythmes respectifs de - 1,2 %, - 1,8 % et - 3,7 %.

Les effectifs **intérimaires** perdent 3,4 % de leurs postes en un an, soit plus de 2 300 destructions nettes.

évolution annuelle des effectifs salariés



Résultats aux élections

WALOR BOGNY (Métallurgie) Comité Social et Économique - 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	86	86
Votants	78	78
Nuls	7	7
Exprimés	71	71
FO	13 - 1 élu	14 - 1 élu
CFDT	8	7
CGT	49 - 4 élus	49 - 4 élus

EDF-CNPE de CHOOZ (FNEM) Comité Social et Économique - 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	112	112
Votants	73	72
Nuls	4	5
Exprimés	69	67
FO	13	12 - 1 élu
CFDT	6	6
CGT	50 - 3 élus	49 - 2 élus

EDF-CNPE de CHOOZ (FNEM) Comité Social et Économique - 2^{ème} collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	497	497
Votants	401	398
Nuls	16	18
Exprimés	385	380
FO	78 - 2 élus	74 - 2 élus
CFDT	91 - 2 élus	93 - 1 élu
CFE/CGC - UNSA	43 - 1 élu	52
CGT	173 - 4 élus	161 - 4 élus

EDF-CNPE de CHOOZ (FNEM) Comité Social et Économique - 3^{ème} Collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	275	275
Votants	236	234
Nuls	9	8
Exprimés	227	226
CFDT	47 - 1 élu	48 - 1 élu
CFE/CGC - UNSA	104 - 3 élus	99 - 3 élus
CGT	28	31
FO	48 - 1 élu	48 - 1 élu

CANELIA ROUVROY POUFRE (FGTA) Comité Social et Économique - Collège unique

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	58	58
Votants	57	57
Nuls	4	4
Exprimés	53	53
FO	53 - 4 élus	53 - 4 élus

SOCIAL

Le tribunal administratif annule le plan social d'Arcavi

ARDENNES Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a invalidé le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) d'Arcavi qui prévoyait la suppression de 20 salariés.

MANESSA TERRIEN

Cane leur redonnera pas leur emploi, mais au moins de nouveaux droits et surtout de la dignité. Ses premiers mots, Jean-Pierre Glacet, délégué Force ouvrière, les a réservés aux 20 salariés d'Arcavi qui ont perdu leur emploi en juillet dernier. Ce vendredi 17 novembre, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a annulé le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de la société spécialiste du traitement des déchets dans les Ardennes. Basée à Chalandry-Elaire et Regniowez, l'entreprise détenue en majorité par le conseil départemental, s'est séparé d'un tiers de ses 65 salariés en juillet 2023. En effet, les personnels concernés travaillaient au centre de tri de Charleville-Mézières détruit un an plus tôt par un incendie. Depuis, ils étaient au chômage partiel. Le syndicat Force ouvrière (FO) et une salariée ont contesté le PSE en justice.



C'est à la suite de l'incendie du centre de tri de Charleville-Mézières, qu'Arcavi a décidé de se séparer de vingt de ses salariés qui y travaillaient. Archives Remy Wallart

« Je pense à ces salariés qui, pour la majorité ont bossé vingt ans dans cette entreprise et qui pour certains ont des difficultés à lire ou à écrire »

Jean-Pierre Glacet, FO

Mesures de reclassement, recherches de nouveaux marchés, tentatives de remise en état du centre de tri, prévention des risques psychosociaux... les juges ont estimé qu'Arcavi avait bel et bien rempli toutes ses obligations sauf sur un point qui aura suffi à

faire tomber toute la procédure,

ARCAVI FERA APPEL

Pour faire simple, l'entreprise aurait défini les catégories socio-professionnelles de ses salariés de manière totalement artificielle afin de mieux pouvoir les licencier. Illégal a-t-il été jugé. Marc Wathy, PDG d'Arcavi, se dit « très très étonné de la décision du tribunal ». Sans faire plus de commentaires, il annonce « faire le point lundi avec les avocats, mais nous ferons appel ».

« C'est une très bonne nouvelle, pas si fréquente, se félicite le syndicaliste. Je pense à ces salariés qui, pour la majorité ont bossé vingt ans

dans cette entreprise et qui pour certains ont des difficultés à lire ou à écrire, à qui on a donné le minimum d'accompagnement pour revenir sur le marché de l'emploi. » Cette décision ne leur permettra pas d'être réintégrés, toutefois « ça ouvre la voie à une saisine des prud'hommes ».

À l'instar de l'entreprise, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) qui avait homologué le PSE, a la possibilité de faire appel. Début novembre, l'inspection du travail avait par ailleurs retenu le licenciement pour motif économique d'un salarié protégé d'Arcavi. ■

Pour mémoire, Maître Mélanie TOUCHON a repris son activité au sein des locaux de l'UD FO depuis fin août et reste à votre disposition **tous les jeudis matin des premières et troisièmes semaines de chaque mois à partir de 9h00 sans dépasser 13h00.**

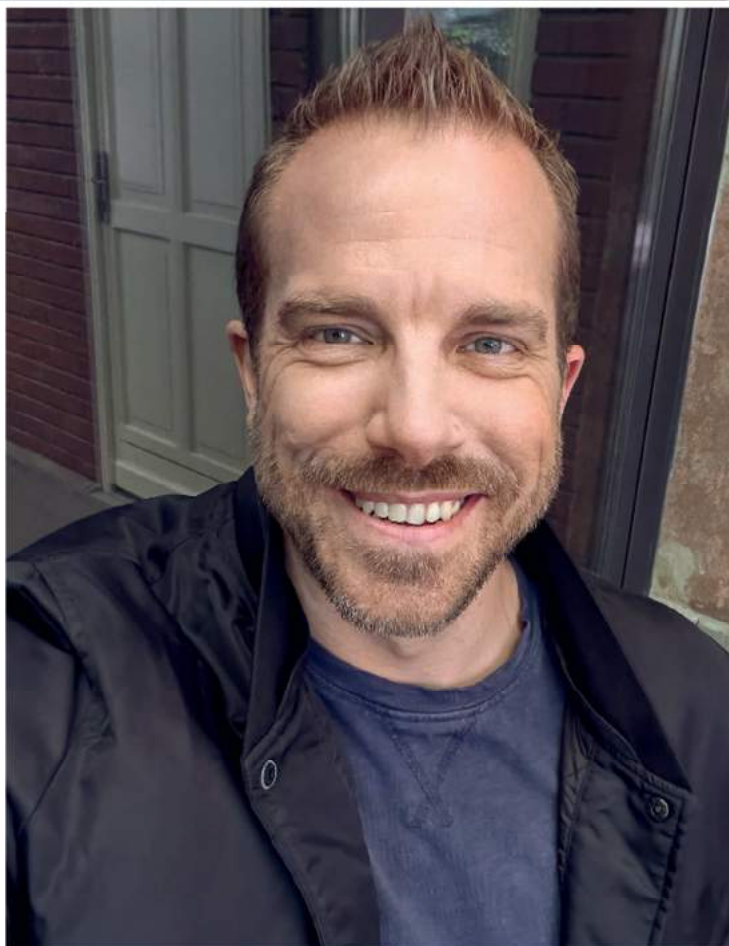
Pour mémoire et dans le souci du bon déroulement des permanences, il vous est nécessaire de prendre rendez-vous au 03 24 33 23 21. L'Union Départementale vous fournira tous les équipements nécessaires à la sécurité de chacun (voir avec le secrétariat à votre arrivée dans nos locaux).

Rappel : dans le cas d'une saisine prud'hommes (référé ou fond), la convention liant le demandeur et l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes devra être signée impérativement à la sortie du rendez-vous.

Salariés de l'Artisanat, Vous avez des droits !

Notre permanence juridique vous est ouverte tous les lundis et jeudis à partir de 14h00 ou sur rendez-vous au :

03 24 33 23 21



Guillaume G. sociétaire a dit :

« J'attends que mon conseiller me propose des contrats adaptés à mon évolution de vie. »

On s'adapte toujours à vous, Guillaume.

Bilan personnalisé

Faites le point sur votre situation actuelle avec votre conseiller.



La Macif,
c'est vous.

Résultats aux élections (Suite)

ADMR CHARLEVILLE (Action Sociale) Comité Social et Économique- Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	15	15
Votants	13	13
Nuls	1	1
Exprimés	12	12
FO	12 - 1 élue	12- 1 élue

AUREL ROXANE (FGTA) Comité Social et Économique - 1^{er} tour - Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	76	76
Votants	67	67
Nuls	15	15
Exprimés	52	52
FO	31 - 1 élu	20 - 1 élue
CFTC	21 - 3 élus	32 - 3 élus

MONNIER TUILLERIE (Bâtiment) Comité Social et Économique - 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	68	68
Votants	63	63
Nuls	4	4
Exprimés	59	59
CFDT	21 - 2 élus	19 - 1 élu
CGT	28 - 2 élus	29 - 2 élus
FO	10	11 - 1 élu

INNOVATION DEVELOPPEMENT (Métallurgie) Comité Social et Économique - 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	59	59
Votants	53	53
Nuls	1	1
Exprimés	52	52
FO	52 - 2 élus	52 - déjà élus

INNOVATION DEVELOPPEMENT (Métallurgie) Comité Social et Économique - 2^{ème} Collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	17	17
Votants	14	14
Nuls	2	3
Exprimés	12	11
FO	12 - 1 élu	11- déjà élu

MALVAUX (Transports) Comité Social et Économique- 2^{ème} tour - 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Inscrits	55	55
Votants	21	21
Nuls	0	0
Exprimés	21	21
FO	7 - 1 élu	7 - 1 élu
Candidat libre	14 - 2 élus	14 - 2 élus



AFOC

A retenir sur vos agendas

Sans avoir pour l'instant déterminé une date précise, l'Assemblée Générale statutaire de l'AFOC 08 se déroulera dans le courant du premier trimestre 2024 dans nos locaux de la Bourse du Travail de Charleville.

Un ordre du jour vous sera prochainement communiqué.

Pour mémoire, tous les adhérents FO peuvent participer à cet événement étant de droit membre de l'association.

Comptant sur votre présence.

Formations 2024

Formations organisées à l'UDFO 08 pour l'année 2024

Le stage "Découverte de FO et moyens d'action du syndicat" est obligatoire pour suivre les autres formations proposées (règle fixée par la Confédération). **Dans le souci de la santé de tous, les formations se dérouleront en fonction du nombre de stagiaires dans la salle CAZARETTE au sein des locaux de l'UD ou dans la salle commune (préfabriqué) de la Bourse du Travail réservée pour cette occasion.**

Semaine	Date début	Date fin	Intitulé du stage
8	Lundi 19 février	Vendredi 23 février	Découverte de FO
14	Mercredi 3 avril	Vendredi 5 avril	Connaitre ses droits n° 1
15	Lundi 8 avril	Vendredi 12 avril	Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)
20	Lundi 13 mai	Vendredi 17 mai	Fonctionnement et communication du syndicat
41	Mardi 8 octobre	Jeudi 10 octobre	Je négocie
48	Lundi 25 novembre	Vendredi 29 novembre	Comité Social et Économique

Vous pouvez vous inscrire via @fo (de préférence), par mail à l'adresse udfo08@wanadoo.fr ou par téléphone 03 24 33 23 21, **une fiche d'inscription spécifique est prévue pour chaque stage à compléter deux mois minimum avant la tenue du stage.**

Je vous rappelle que les stages CSE et SSCT sont payants et doivent faire l'objet d'une convention via un devis autrement dit il est bon de regarder dès à présent à ce sujet.

Ne pas hésiter à revenir vers notre secrétariat pour d'éventuels compléments.

Depuis octobre 2017, l'employeur prend en charge la perte des salaires occasionnée durant les formations ; l'Union Départementale n'assure plus cette gestion au titre des remboursements confédéraux.

Malakoff Humanis est là pour vous !

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Chaque jour, nous accompagnons nos assurés et leur famille avec des solutions concrètes, un accompagnement personnalisé et des aides financières ⁽¹⁾ autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien-vieillir et fragilités sociales.

Notre objectif ? Protéger et améliorer la qualité de vie de chacun avec :

- des dispositifs sur-mesure pour vivre le handicap autrement,
- des solutions concrètes pour ceux qui prennent soin d'un proche au quotidien,
- un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave,
- des réponses aux questions et des solutions pour aborder sa retraite en douceur,
- des services qui protègent les salariés et leur famille dans tous les moments de la vie même les plus difficiles.

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis place l'humain au cœur de ses solutions d'accompagnement et de ses innovations pour offrir à ses clients la meilleure qualité de services. Engagé pour une société plus inclusive, Malakoff Humanis est convaincu que les entreprises ont un rôle à jouer au sein de la société et qu'elles doivent contribuer à la rendre plus juste et plus inclusive.

Vous souhaitez découvrir et/ou souscrire à nos offres, rendez-vous sur notre site internet : **malakoffhumanis.com**

Retrouvez-nous sur
malakoffhumanis.com



Héros du quotidien, les aidants ont besoin de soutien.

Saviez-vous qu'en France aujourd'hui, presque 1 salarié sur 5 est un aidant ⁽²⁾ ? C'est à dire une personne qui vient en aide à un de ses proches en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, tout en poursuivant son activité professionnelle. Par manque de temps, stress, difficultés d'organisation... les impacts sur la vie professionnelle sont nombreux (absentéisme, concentration, fatigue...).

Malakoff Humanis, leur donne un coup de pouce avec des services concrets et des aides financières pour rester auprès d'un enfant gravement malade ou en cas d'hospitalisation, profiter d'un répit, accompagner un proche en fin de vie, se renseigner sur les démarches (Ligne Info Aidant) ou en savoir plus avec un site internet d'informations, d'orientation et de services pour les aidants et les aidés (essentiel-autonomie.com).

(1) Nos aides sont attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics. (2) Source : Baromètre et santé et qualité de vie au travail, réalisé auprès de 3500 salariés du secteur privé, Malakoff Humanis 2018.